

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**  
**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**  
**ANNEE 2017**

## SOMMAIRE

RAPPEL	3
CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	4
A. SITUATION GLOBALE	4
B. SITUATION DU BLOC COMMUNAL	4
LA SITUATION DE VILLIERS-SUR-MARNE	6
A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
1. LES RECETTES	6
1.1. LA FISCALITE	6
1.2. LES DOTATIONS ET AUTRES CONCOURS DE L'ETAT	7
1.3. LES PRODUITS DES SERVICES	8
1.4. LES SUBVENTIONS	9
2. LES DEPENSES	10
2.1. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	10
2.2. LES DEPENSES DE RESSOURCES HUMAINES	10
2.3. LES AUTRES DEPENSES	12
3. L'EVOLUTION DE L'EPARGNE BRUTE	13
4. L'EVOLUTION DE L'EPARGNE NETTE	13
B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	14
1. LES RECETTES	14
2. LES DEPENSES	14
2.1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14
2.2. LA DETTE	15
CONCLUSION	16
ANNEXES	17
1. TABLEAU DES EFFECTIFS	17
2. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	22
3. ETAT DE LA DETTE	23

## RAPPEL

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L2312-1 du CGCT, il s'appuie sur le Rapport d'Orientation budgétaire (ROB).

Le ROB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des collectivités territoriales. (art. L2312-1, L3312-1, L4312-1 et L5211-36 du CGCT). En cas d'absence de ROB dans les 2 mois, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Cependant, on constate un ensemble de modifications liées à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015.

Ces modifications sont :

- Le ROB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux Communes membres.
- Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne.
- 2 mois avant l'examen du budget, le Maire d'une commune de plus de 3 500 habitants présente au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il est pris acte par une délibération spécifique du débat au conseil municipal.
- Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte en plus la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au Préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Cette disposition s'applique également aux EPCI de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

## **CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE :**

### **A. Situation globale : Un paysage préoccupant pour l'année à venir**

#### **Des grands équilibres budgétaires non attractifs.**

La loi de finances 2017 prévoit un déficit public inférieur à 3% du PIB (évalué à 2 287 milliards d'euros), plus précisément à 2,7%. En 2016, ce dernier a été fixé à 3,3%.

Avec la remontée des cours du pétrole, la hausse des prix devrait dépasser 1% en 2017 alors qu'elle a été quasi nulle en 2015 et 2016, malgré l'intervention régulière de la Banque Centrale Européenne (BCE).

#### **Un régime général de la sécurité sociale qui ne s'améliore pas.**

Le régime général sera en 2017 proche des 3 milliards d'euros.

Le déficit de la sécurité sociale devrait avoisiner les 400 millions d'euros, correspondant à 0,1% des dépenses du régime général.

#### **Un niveau d'endettement public préoccupant.**

Ces dernières années laissent apparaître un montant de la dette publique qui dépasse le seuil des 2 105 milliards d'euros.

En 2015, 96,2% du PIB. En 2016, ce niveau est maintenu. La dette devrait atteindre en 2017 : 96,1%.

La dette publique aura ainsi augmenté de 6 points de PIB sur ces cinq dernières années. En effet, en 2012, la dette avoisinait les 90% du PIB.

#### **Faible accroissement dans les domaines de l'emploi, la sécurité et l'éducation.**

L'école et l'enseignement ne devraient être dotés que de 11 700 postes supplémentaires dans l'éducation nationale et l'enseignement supérieur et 950 dans les universités.

La sécurité ne devrait obtenir que 2Md€ supplémentaires pour garantir les forces de sécurité et de la justice à assurer la protection des français.

L'annonce du plan d'urgence en faveur de l'emploi faite par le président ne laisse apparaître qu'une faible mobilisation dans ce domaine.

### **B. Situation du bloc communal :**

En 2016, le prélèvement était de 2,07 milliards d'euros.

En 2017, la loi de finances prévoit un prélèvement de 2,63 milliards d'euros pour le bloc communal sur la Dotation Globale de Fonctionnement, soit une différence de 560 millions d'euros supplémentaires prélevés aux collectivités.

Le montant de la DGF devrait atteindre 30,86 milliards d'euros cette année.

L'effort demandé aux collectivités locales au titre de l'élargissement des variables d'ajustement de la DGF réduira les ressources des collectivités de l'ordre de 560 millions d'euros.

On notera une augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) de 180 millions d'euros et un maintien de la Dotation Nationale de Péréquation.

Le Fond de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) est reconduit pour 2017 à hauteur de 1,2 milliards d'euros.

Le fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est également maintenu à 1 milliard d'euros.

Quant au Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), l'Etat ponctionne plus de 500 millions d'euros (8,6%), considérant légitime de capter ce pactole du fait des précédentes aides accordées les années passées (fonds d'aide à l'investissement ; bonification du FCTVA, DGF des métropoles...).

Tout comme en 2016, l'effet ciseaux entre les recettes et les dépenses de fonctionnement s'accroîtra et l'autofinancement des collectivités territoriales connaîtra un nouveau repli avec notamment la poursuite de la baisse brutale et massive des dotations de l'Etat.

L'épargne brute pour l'ensemble des collectivités est toujours en baisse pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, entraînant une baisse des dépenses d'équipement des collectivités.

On observe enfin un recours à l'emprunt systématique de la part des collectivités afin de compléter leur capacité d'autofinancement.

C'est dans ce contexte extrêmement contraint et toujours plus difficile d'année en année pour les communes que notre ville doit élaborer son budget pour l'année 2017.

Nous nous sommes toujours imposés un pilotage rigoureux et permanent de la dépense publique. En 2017, cet objectif devra être maintenu.

Le cycle d'investissement sera poursuivi et consacré à l'entretien, la rénovation et la modernisation du patrimoine.

Enfin, nous avons élaboré un Plan Pluriannuel d'Investissement pour les 3 prochaines années (cf. annexes) qui reprend les prévisions de dépenses et de recettes ainsi que les perspectives d'autofinancement de Villiers. Il est noté que ce PPI est équilibré sur toute sa durée.

# LA SITUATION DE VILLIERS-SUR-MARNE

## A) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1) LES RECETTES

#### 1-1) LA FISCALITE

La base consacrée par un taux d'actualisation à 0,004% pour l'année 2017. Pour mémoire, il convient de rappeler que Villiers n'est pas une ville riche, la contribution des entreprises étant faible.

Quelques chiffres permettent de comprendre cette situation.

#### **Chiffres 2015** (Source services fiscaux)

	Produits en €/habitant			
	Villiers	Moyenne départementale	Moyenne Régionale	Moyenne nationale
CVAE	27	62	109	101
IFER	1	3	3	3
TASCOM	18	18	18	17
Compensation salaires TP	47	126	135	126
Compensation CFE	2	5	5	5

L'espoir du redressement est porté par le Grand Métro express dont l'ouverture de la gare de Bry-Villiers-Champigny est prévue pour 2022.

Il n'est pas envisagé de répondre à la défaillance de l'Etat, en matière de réduction de dotations, par une augmentation des taux qui ferait supporter une fois de plus, des contraintes aux ménages et aux entreprises.

Tout comme l'an passé, il est nécessaire d'optimiser les dépenses et recettes de la section de Fonctionnement afin de dégager les marges de gestion nécessaires et d'alimenter la section d'Investissement par un autofinancement suffisant.

## 1-2) LES DOTATIONS ET AUTRES CONCOURS DE L'ETAT

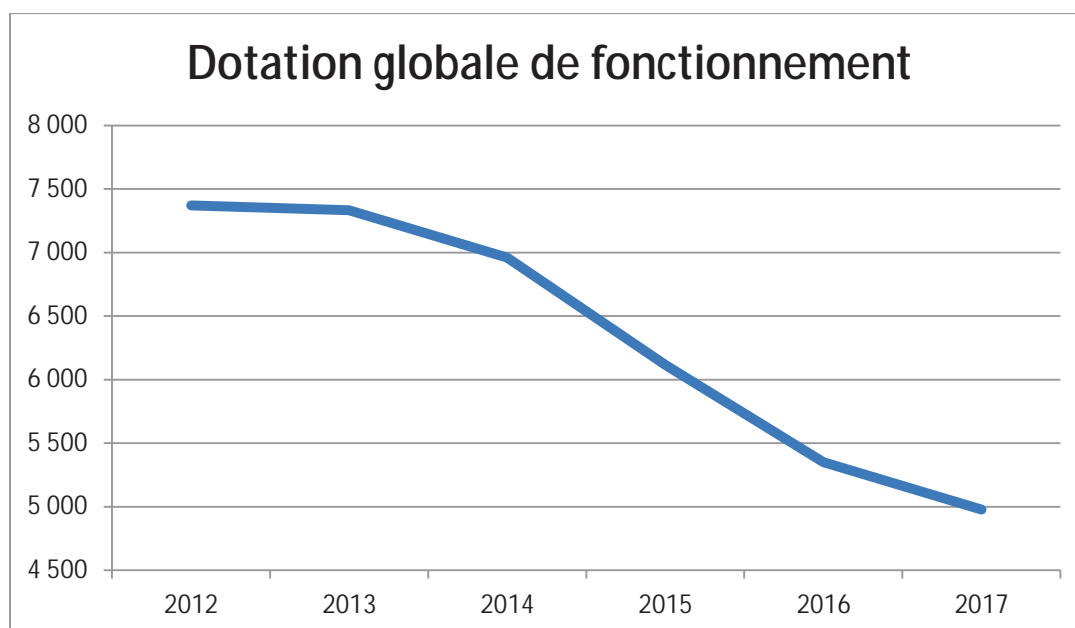
L'exercice 2017 est marqué par une nouvelle baisse très importante des recettes de dotation qui se traduit comme suit :

- Dotation forfaitaire : - 373 000 € en baisse de 7 % (1/3 de moins de produit depuis 2012 qui représente 10 points de fiscalité).
- Compensation fiscales – 62 500 en baisse de 9,6 %.
- Côté fiscalité, l'Etat a décidé une stagnation des bases des valeurs locatives, base de calcul des taxes d'habitation et taxes foncières ce qui signifie une stabilité des bases d'imposition « ménages ».

### Variation de la dotation forfaitaire

(K€)

2012	2013	2014	2015		2016		2017	
			Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
7 370	7 332	6 961	6 117	-12,12	5 351	-12,52	4 978	-6,97



### 1-3) LES PRODUITS DES SERVICES

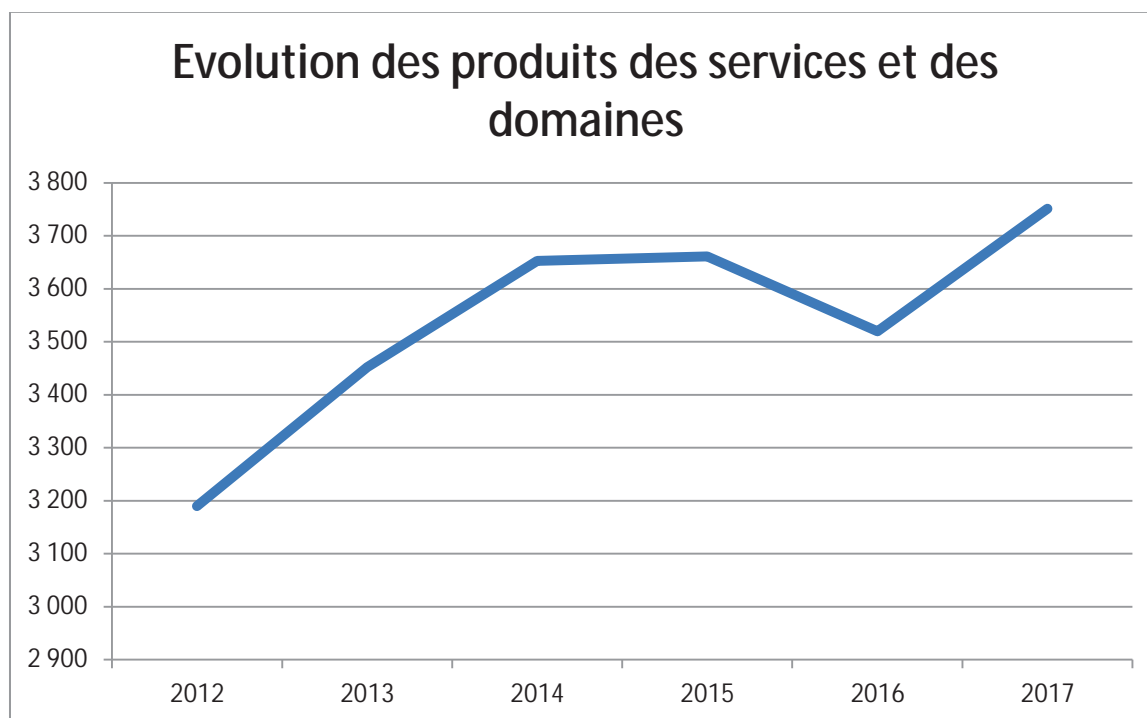
Malgré les baisses très importantes de recettes, nous nous efforcerons de maintenir les tarifs des prestations à la population en 2017.

L'augmentation prévisionnelle du produit est liée principalement au nombre d'enfants accueillis à la restauration municipale, aux accueils périscolaires et à la petite enfance, ainsi qu'à la conséquence de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et du passage de l'école du samedi au mercredi matin. La participation des familles ne couvre qu'une partie de ces dépenses nouvelles.

#### Evolution du produit des services et des domaines

(K€)

2012	2013	2014	2015	2016	2017
3 190	3 452	3 653	3 661	3 520	3 751





#### 1-4) LES SUBVENTIONS ET LES DOTATIONS PERCUES

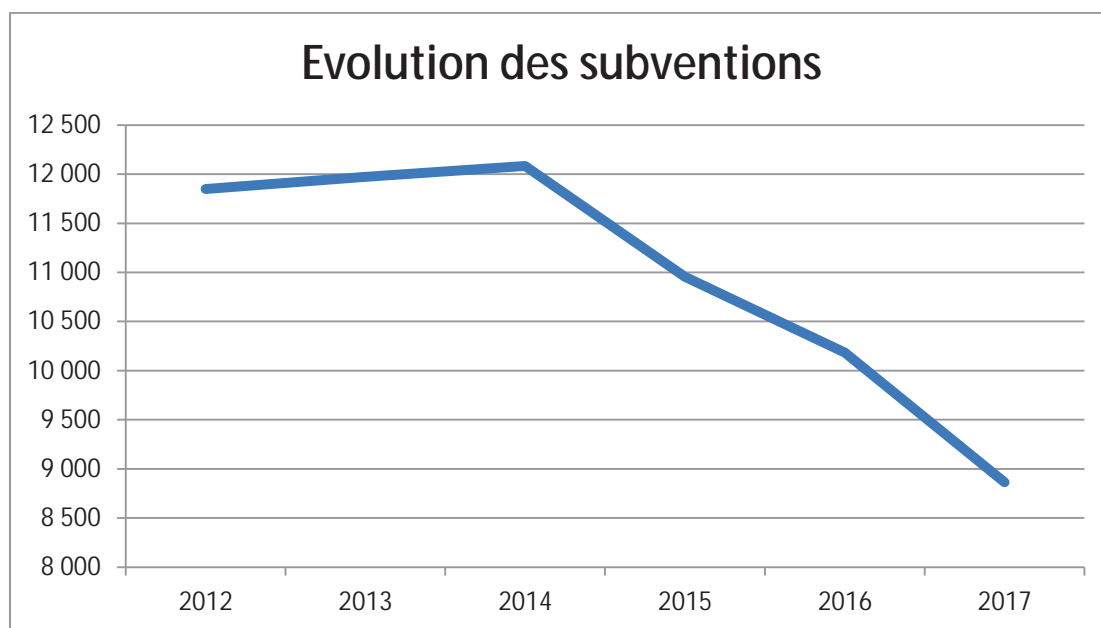
Bien que la ville s'inscrit dans une politique de recherche de financements complémentaires pour l'aider à réaliser ses projets tout au long de l'année, on constate un désengagement progressif et significatif des partenaires financiers (Etat, Région, Département, Caisse d'Allocations Familiales) depuis 2014.

La ville n'a d'autres choix que de compenser la perte de ces subventions par de l'autofinancement alimenté par la section de Fonctionnement afin de maintenir une qualité de prestations constantes ce qui prive d'autant notre capacité d'autofinancement abondant la section d'investissement.

#### Evolution des subventions

(K€)

2012	2013	2014	2015	2016	2017
11 849	11 972	12 085	10 955	10 184	8 864



## 2) LES DEPENSES

Une fois de plus, des choix difficiles continueront de s'imposer à nous. Ils porteront tant sur le périmètre des actions que sur l'organisation des services.

En effet, nous devons assurer une qualité de bon niveau du service public villiérais dans un contexte de ressources financières en baisse.

### 2-1) LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

(K€) réalisé jusqu'en 2014 puis prévisionnel

Chap.	Libellés	2012	2013	2014	2015	2016	2017
011	Charges à caractère gal	13 199	12 987	11 543	12 450	12 745	12 658
012	Charges de personnel	24 730	24 711	25 471	25 839	26 262	28 279
014	Atténuation de produit	1 680	1 837	2 119	2 253	2 463	2 063
65	Charges de gestion	2 086	2 293	2 191	2 382	2 500	2 562
66	Charges financières	2 651	2 812	2 768	3 469	3 208	3 505
<b>TOTAL</b>		<b>44 346</b>	<b>44 640</b>	<b>44 092</b>	<b>46 393</b>	<b>47 178</b>	<b>49 067</b>

**Les charges à caractère général** principales dépenses des services supportent principalement les augmentations significatives liées au contexte économique. Ces charges reflètent le niveau de dépenses supportées par l'ensemble des services pour assurer un service public de qualité.

Il est à souligner que l'ensemble des services œuvre en permanence pour se moderniser tout en participant au nécessaire effort de rationalisation de leur gestion. Plusieurs actions structurantes sont entreprises pour dégager davantage de marges de manœuvre : mutualisation de moyens et d'agents, chantiers de dématérialisation...

### 2-2) LES DEPENSES DE RESSOURCES HUMAINES

2-2.1) En ce qui concerne la **masse salariale**, les prévisions 2017 devront intégrer,

1) Les augmentations de cotisations au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des charges suivantes :

- ✓ CNRACL 30,65 % soit + 0,05%
- ✓ IRCANTEC 4,20 % soit + 0.12%

L'augmentation de ces charges correspond à 12 000 euros.

2) Deux mesures imposées par l'Etat entièrement à la charge des collectivités territoriales :

- L'augmentation du point d'indice de 0,6% supplémentaires démarrée en 2016 et évaluée à 200 000 euros sur 2017.

- La mise en œuvre de la réforme annoncée pour un rééquilibrage progressif au profit de la rémunération indiciaire pour les catégories A B C, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Cette réforme aura pour conséquence une augmentation des cotisations d'un montant d'environ 122 500 euros.

3) L'organisation des opérations électorales prévues en 2017 d'un montant 177 000 euros. (Les recettes sont estimées à 44 000 €).

4) Les effets de la réforme du régime indemnitaire démarrée en 2015 pour un montant de 312 000 euros.

La progressivité s'établit comme suit :

En 2015 : 30 000 € - En 2016 : 162 000 € - En 2017 : 312 000 €

5) L'augmentation liée à la prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité de 1,12% correspondant à 140 000 euros.

6) La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires (passage du samedi au mercredi matin) correspondant à 495 000 euros.

7) En 2016 :

Les remplacements d'agents : remplacement maladie – reclassements – retours congés parentaux : 7 postes

Les créations de postes (prise en compte en 2017 sur une année pleine) : 22 agents (apprentis – policiers – ASVP/ASPJ – propreté urbaine – cabinet – intégrations CCAS – emploi – jeunesse – espaces verts – entretien) pèsent 372 000 € pour cette année.

En 2017 :

Les remplacements temporaires nécessaires : 16 postes ainsi que la création de 3 postes d'apprentis pèsent 170 000 €.

2-2.2) Quelques éléments principaux de la rémunération brute du personnel titulaire – stagiaire et contractuels :

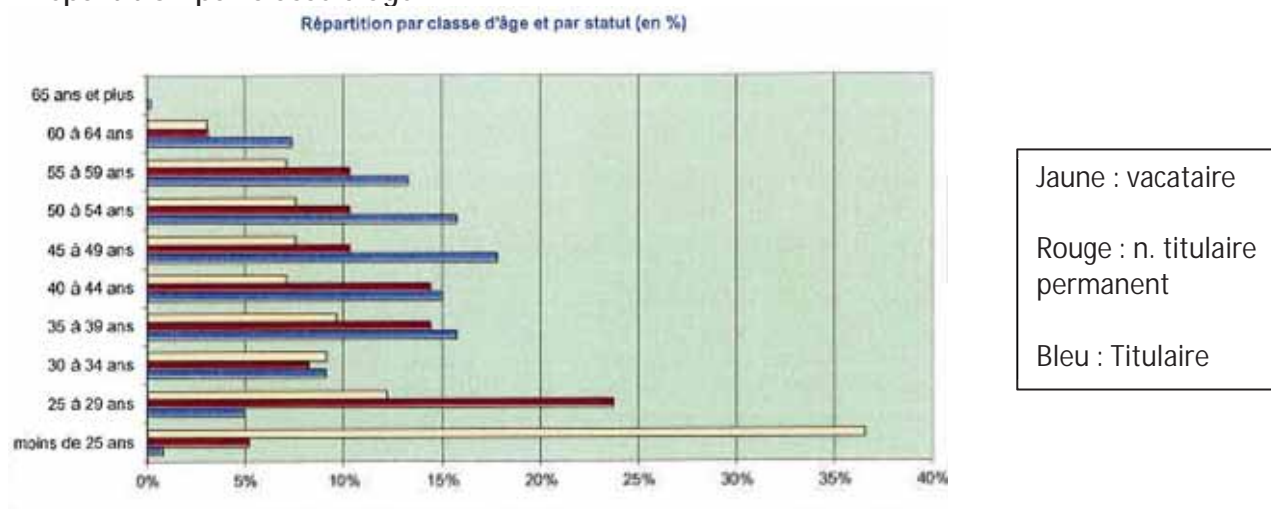
- Traitement indiciaire	: 12 443 000 €
- Régime indemnitaire	: 2 592 900 €
- Nouvelle Bonification Indiciaire	: 172 000 €
- Heures supplémentaires	: 297 900 €

2-2.3) Eléments du bilan social 2015 :

. Agents à temps complet :

	Titulaires & stagiaires :	Non titulaires :
- Filière administrative :	155	16
- Filière technique :	238	35
- Filière culturelle :	16	7
- Filière sportive :	8	3
- Filière sociale :	32	1
- Filière médico-sociale :	21	3
- Filière police municipale :	7	0
- Filière animation :	31	15
Total :	508	80

## . Répartition par classe d'âge



### **2-3) LES AUTRES DEPENSES**

Le contexte social aboutira au maintien de la subvention versée au CCAS afin de faire face à une forte dégradation des conditions de vie des familles à hauteur de 380 000 euros.

Par ailleurs malgré les contraintes très fortes qui s'imposent, la ville continuera à jouer son rôle d'acteur majeur du monde associatif en maintenant à un niveau acceptable les **subventions aux associations** qui viennent en complément de l'aide matérielle et logistique que la ville apporte chaque année.

Les frais financiers liés principalement au remboursement des intérêts de la dette sont évalués à hauteur de 2 342 000 euros.

Enfin, les autres dépenses reprennent des écritures d'ordre telles que les dotations aux amortissements, la capacité d'autofinancement. Celles-ci sont estimées au plus juste.

L'autofinancement résulte d'un engagement volontariste d'épargne pour investir.

### 3) L'EVOLUTION DE L'EPARGNE BRUTE

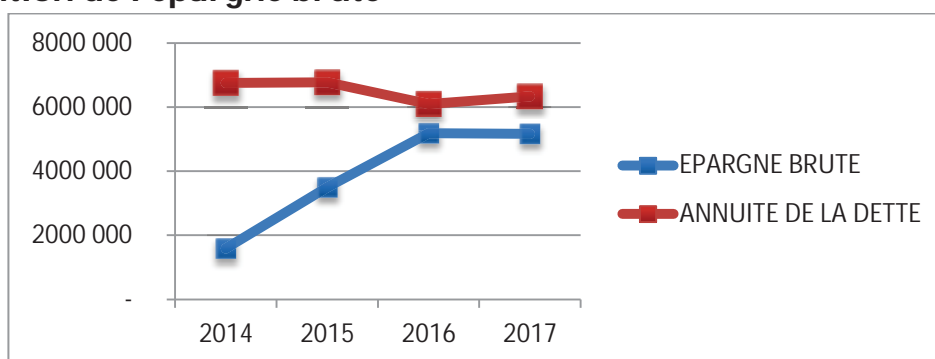
L'épargne brute se mesure par la différence entre le total des dépenses courantes de fonctionnement et celui des recettes réelles duquel il faut déduire le remboursement des intérêts de la dette. En d'autres termes, l'épargne brute reflète les liquidités dégagées pour l'exercice en cours, par la section de Fonctionnement.

On constate dans le graphique ci-dessous que l'épargne brute de la collectivité tend à se rapprocher de l'annuité de la dette depuis 2016.

L'épargne brute en 2016 était de 5 186 481 €. Elle est maintenue cette année (5 162 503 €).

L'annuité de la dette avoisine les 6 337 300 € pour 2017 contre 6 093 310 € pour 2016. Cette légère augmentation s'explique par les frais de réaménagement de nos prêts structurés.

#### Evolution de l'épargne brute

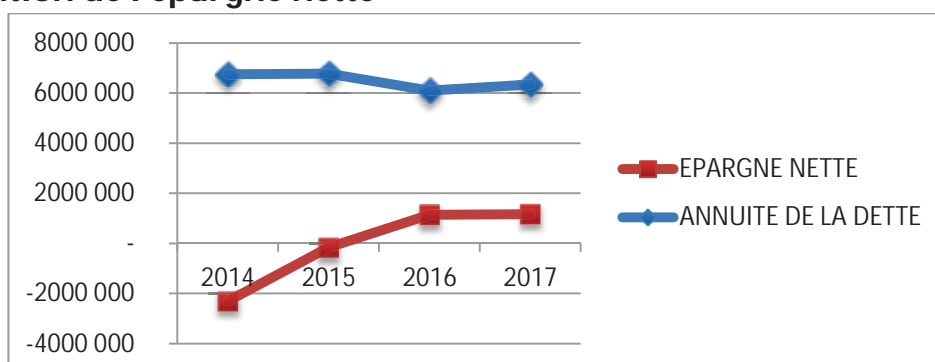


### 4) L'EVOLUTION DE L'EPARGNE NETTE

L'épargne nette se mesure par la différence entre le total de l'épargne brute duquel il faut déduire le remboursement du capital de la dette. En d'autres termes, l'épargne nette reflète le solde réellement disponible pour financer de nouveaux investissements après remboursement du capital des emprunts.

On constate dans le graphique ci-dessous que l'épargne nette de la collectivité redevient positive à partir de 2016 avec 1 146 312 €. Elle augmente légèrement pour 2017 à 1 167 200 €.

#### Evolution de l'épargne nette



## **B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **1- LES RECETTES**

Les efforts déployés soit pour réduire les dépenses, soit pour augmenter les ressources sur chacun des postes budgétaires améliorent l'autofinancement des investissements de la commune.

Il est prévu de poursuivre cet objectif sur l'année 2017 afin d'améliorer la capacité à investir.

Par ailleurs, il est également envisagé de réaménager des emprunts anciens afin de bénéficier de la baisse des taux constatés actuellement.

Enfin, les grands postes de recettes regroupent principalement le FCTVA relatif aux investissements de l'année N-2, les produits des cessions, les subventions perçues ainsi que la capacité d'autofinancement de la commune (CAF).

L'orientation retenue est donc de rechercher l'autofinancement optimum.

### **2- LES DEPENSES**

Constituées principalement par le programme approuvé par nos concitoyens lors des élections municipales de 2014, elles sont fragilisées par le désengagement de l'Etat, notamment au travers de la baisse de la DGF qui a privé les collectivités territoriales de 12,5 milliards d'euros depuis lors et notre collectivité en particulier pour plus de 3 millions.

#### **2.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

L'investissement 2017 se caractérisera par la poursuite des grands chantiers lancés en 2014

- ✓ La poursuite du plan de numérisation des écoles avec la création d'un accès SDSL à la plupart des groupes scolaires et d'un équipement informatique mobile.
- ✓ La construction de l'école Frédéric Mistral, opération financée à hauteur de 80% par l'ANRU
- ✓ La poursuite de l'aménagement urbain de ce projet par la création de voies, de squares et de places de stationnement.
- ✓ Des travaux neufs de voirie et enfouissements de réseaux
- ✓ Des travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les bâtiments communaux et sur la voirie.
- ✓ Des travaux d'entretien et de rénovation dans les établissements scolaires.
- ✓ Renforcement du plan de sécurisation par l'installation de nouvelles caméras de vidéo protection.
- ✓ Maintien et entretien du patrimoine existant.
- ✓ L'acquisition de la Villa Michot.

Depuis 20 ans, la ville a engagé de lourds travaux d'investissement quant à la rénovation, la construction de son patrimoine public (écoles, équipements sportifs et culturels). Il convient donc de maintenir en bon état ce patrimoine, sa fonctionnalité et sa sécurité pour les usagers. (cf. annexe « plan pluriannuel d'investissement »).

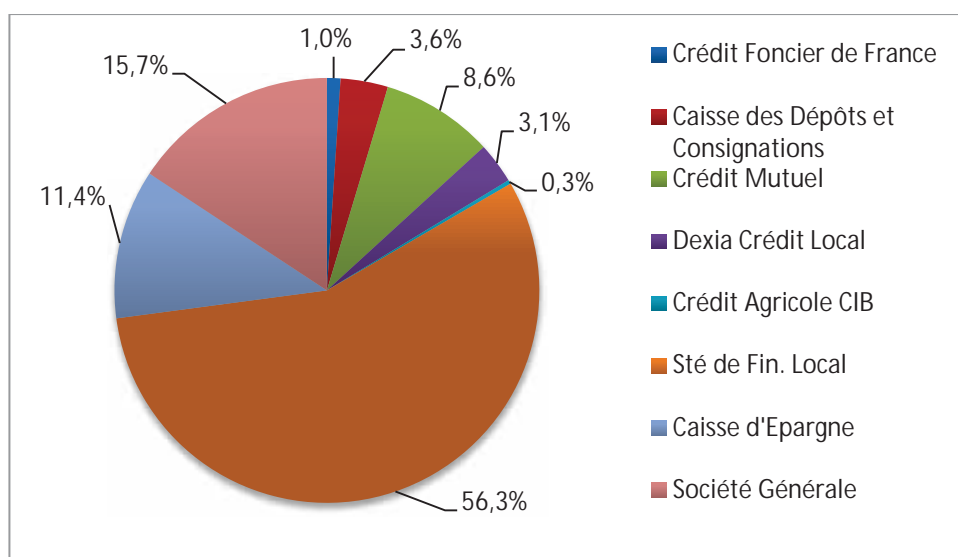
## 2.2 LA DETTE :

Les dépenses d'investissement intègrent le remboursement du capital de la dette et la poursuite de son réaménagement.

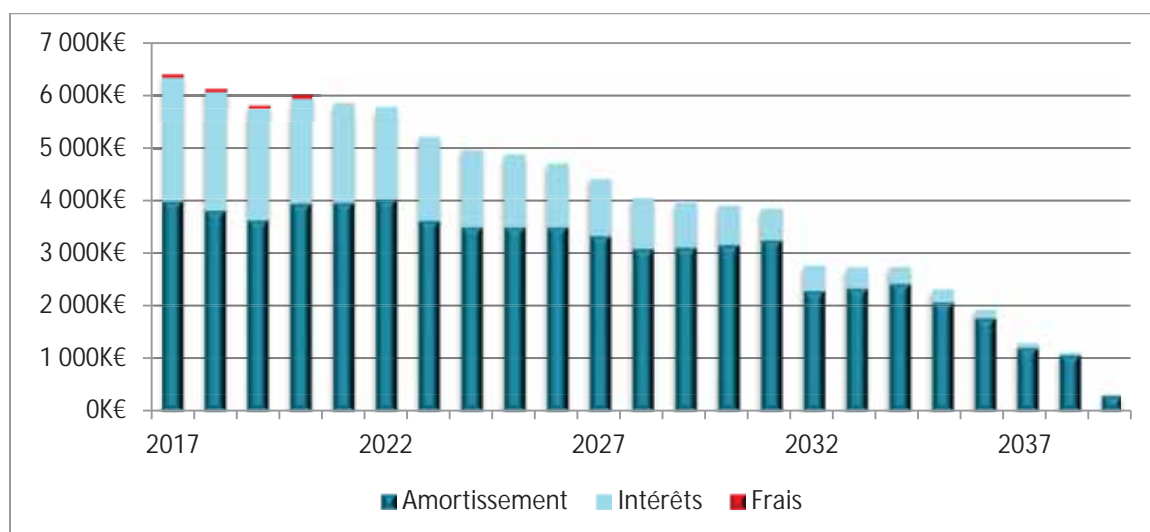
Pour 2017, ce montant s'élève à 3 995 000 € hors réaménagement ou désensibilisation. (cf. annexe « état de la dette par prêteurs »).

L'encours de dette est évalué au 31 décembre 2017 à 62 865 891,35 €.

### Répartition par prêteurs



### Extinction – Annualités



## CONCLUSION

Il vous est proposé de retenir dans les grandes orientations budgétaires 2017 au niveau des recettes :

- Le maintien des taux de la fiscalité locale votés en 2015
- La stabilisation des tarifs au niveau de 2015
- Pas de recours à l'emprunt pour le programme d'investissement 2017

En ce qui concerne les dépenses :

- Accorder une attention particulière au quotidien des villierains (services de proximité, qu'ils soient publics ou privés).
- Apporter une attention particulière à l'environnement, à la sécurité et à la sureté de chacun.

Enfin, les territoires existent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les compétences obligatoires ont été progressivement transférées, et la loi a prévu au moment du transfert la neutralité financière.

Il doit désormais s'en suivre le transfert des compétences facultatives d'intérêt territorial.

Ces opérations seront examinées par notre assemblée délibérante et traduites dans le budget de notre commune.



## ANNEXES

### ANNEXE 1 : Tableau des effectifs au 31 décembre 2016

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
Directeur général des services	A	1	1	
Directeur général adjoint des services	A	3	2	
Collaborateur de cabinet		2	2	
<b>TOTAL</b>		<b>6</b>	<b>5</b>	

<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>				
Administrateur	A	1	1	
Directeur	A	1		
Attaché principal	A	7	7	
Attaché	A	23	15	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	8	6	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	6	5	
Rédacteur	B	22	15	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	10	10	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	15	12	
Adjoint administratif de 1ère classe	C	24	19	
Adjoint administratif de 2ème classe	C	83	65	1
<b>TOTAL</b>		<b>200</b>	<b>155</b>	<b>1</b>

<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>				
Directeur des services techniques	A	1	0	
Ingénieur en chef de 1ère catégorie	A	-	-	
Ingénieur principal	A	4	3	
Ingénieur	A	4	2	
Technicien principal de 1ère classe	B	6	0	
Technicien principal de 2ème classe	B	7	2	
Technicien	B	4	3	
Agent de maîtrise principal	C	18	15	
Agent de maîtrise	C	29	29	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	6	4	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	9	8	
Adjoint technique de 1ère classe	C	12	12	
Adjoint technique de 2ème classe	C	224	152	
<b>TOTAL</b>		<b>324</b>	<b>230</b>	

<b>SECTEUR SOCIAL</b>				
Conseiller socio-éducatif	A	1		
Assistant socio-éducatif principal dont :	B			
Assistant de service social				
Conseiller en ESF				
Educateur spécialisé				
Assistant socio-éducatif dont :	B			
Assistant de service social				
Conseiller en ESF				
Educateur spécialisé				
Educateur de jeunes enfants chef	B	1	0	
Educateur principal de jeunes enfants	B	6	6	
Educateur de jeunes enfants	B	6	5	
Agent social de 2ème classe	C	1	0	
Agent social de 1ère classe	C	2	0	
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1ère c cl	C	1	1	
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème cl	C	16	16	
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe	C	19	5	
Autres		-	-	
<b>TOTAL</b>		<b>53</b>	<b>33</b>	

<b>SECTEUR MEDICO SOCIAL</b>				
Médecin hors classe	A	-	-	
Médecin 1ère et 2ème classe	A	-	-	
Psychologue hors classe	A	-	-	
Psychologue de classe normale TNC	A	1		
Cadre supérieur de santé	A	1	1	
Puéricultrice cadre de santé	B	3		
Puéricultrice de classe supérieure	B	-	-	
Puéricultrice de classe normale	B	2	0	
Cadre de santé de 1ère classe	B	2	2	
Infirmier soins généraux hors classe	A	1	0	
Infirmier classe supérieure	A	3	1	
Infirmière soins généraux de classe normale	B	4	2	
Technicien paramédical de classe normale	B	1	0	
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	1	1	
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	8	7	
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C	8	3	
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	C	1	1	
<b>TOTAL</b>		<b>36</b>	<b>18</b>	

<b>SECTEUR MEDICO TECHNIQUE</b>				
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de hors classe	A	-	-	
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de 1ère et 2ème cl.	A	-	-	
Assistant qualifié de laboratoire hors classe	B	-	-	
Assistant qualifié de laboratoire de classe supérieure	B	-	-	
Assistant qualifié de laboratoire de classe normale	B	-	-	
Aide médico-technique qualifié	B	-	-	
Aide médico-technique	C	-	-	
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	

<b>SECTEUR SPORTIF</b>				
Conseiller des activités physiques et sportives principal	A	-	-	
Conseiller des activités physiques et sportives	A	1	1	
Educateur principal de 1ère classe	B	5	3	
Educateur principal de 2ème classe	B	1	0	
Educateur	B	5	4	
Opérateur des activités physiques et sportives principal	C	0	0	
Opérateur des activités physiques et sportives qualifié	C			
Opérateur des activités physiques et sportives	C	-	-	
Aide opérateur	C	-	-	
<b>TOTAL</b>		<b>12</b>	<b>8</b>	

<b>SECTEUR CULTUREL</b>				
Conservateur du patrimoine dont conservateur en chef	A	-	-	
Conservateur de bibliothèques	A	2	0	
Attaché de conservation du patrimoine de 1ère et 2ème cl.	A	-	-	
Bibliothécaires de 1ère et 2ème classe	A	1	0	
Directeur d'enseignement artistique	A	-	-	
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	3	3	
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	3	1	
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1	0	
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	4	1	
Assistant de conservation	B	1	1	

Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	20	16	12
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	17	5	6
assistant d'enseignement artistique	B	2		
Agent qualifié du patrimoine hors classe	C	-	-	
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	2	1	
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	C	2	2	
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	C	3	3	
Autres		-	-	
<b>TOTAL</b>		<b>61</b>	<b>33</b>	<b>18</b>

<b>Sapeurs pompiers</b>				
Colonel	A	-	-	
Lieutenant	A	-	-	
Commandant	A	-	-	
Lieutenant hors classe	B	-	-	
Lieutenant de 1ère classe	B	-	-	
Lieutenant de 2ème classe	B	-	-	
Adjudant	C	-	-	
Sergent	C	-	-	
Caporal	C	-	-	
Sapeurs pompiers de 1ère et 2ème classe	C	-	-	
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	

<b>POLICE MUNICIPALE</b>				
Chef de police	C	1	1	
Brigadier chef principal	C	3	5	
Brigadier	C	3	3	
Gardien	C	12	3	
Garde champêtre principal	C	-	-	
Garde champêtre	C	-	-	
<b>TOTAL</b>		<b>19</b>	<b>12</b>	

<b>SECTEUR ANIMATION</b>				
Animateur principal de 1ère classe	B	3	3	
Animateur principal de 2ème classe	B	1	0	
Animateur	B	3	2	
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1	1	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	0	0	
Adjoint d'animation de 1ère classe	C	6	4	
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	40	23	
<b>TOTAL</b>		<b>54</b>	<b>33</b>	

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>759</b>	<b>522</b>	<b>18</b>
----------------------	--	------------	------------	-----------

Agents non titulaires, emplois pourvus	Nombre	Catégorie	Contrat	IB	Secteur
Attaché principal	1	A	3-1	675	SOC
Attaché principal	1	A	3-1	634	SOC
Attaché	1	A	3-1	625	SOC
Attaché	1	A	3-3	759	S
Attaché	1	A	3-3	653	ADM
Attaché	1	A	3-3	500	ADM
Attaché	1	A	3-1	442	ADM
Attaché	1	A	3-1	379	ADM
Rédacteur	1	B	3-1	348	ADM
Adjoint administratif de 2ème classe	14	C	3-1	330	ADM
Ingénieur Principal	1	A	3-3	864	TECH
Ingénieur	2	A	3-1	430	TECH
Technicien principal de 2ème classe	1	B	3-1	444	TECH
technicien pal de 1ère classe	1	B	3-1	347	TECH
Adjoint technique de 2ème classe	45	C	3-1	330	TECH
Educateur de jeunes enfants	1	B	3-1	348	SOC
Educateur des A.P.S	3	B	3-1	340	SP
Psychologue	1	A	3-1	550	SOC
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	4	C	3-1	351	SOC
Animateur	1	B	3-1	406	ANIM
Adjoint d'animation de 2ème classe	11	C	3-1	330	ANIM
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	1	C	3-1	297	CULT
Assistant d'enseignement artistique pal 1ère cl TNC	7	B	3-1	314	CULT
Assistant d'enseignement artistique - TNC	1	B	3-1	400	CULT
Assistant d'enseignement artistique pal 2ème cl- TNC	7	B	3-1	320	CULT
Professeur de classe normale	1	A	3-1	466	CULT

Assistantes maternelles	15
Agents de droit privé	2

Personnel Centre socio culturel	Effectifs	Pourvus
Directeur TC	1	
Coordinatrice secteur enfance TC	1	
Animateur	1	
Animatrice apprentissage langue française et accompagnement scolaire	1	1
Animateur accompagnement scolaire	4	1
Animatrice atelier langage	1	
Animateur secteur jeunes	1	
Coordinateur secteur formation adulte	1	
Formatrice apprentissage au français	1	
Animatrice spécialisée atelier couture	1	1
Formatrice stage TNC	1	

## ANNEXE 2 : Plan Pluriannuel d'investissement – période 2017 à 2019

<b>INTITULES</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Dépenses obligatoires	15 693 221,06	3 860 000,00	3 680 000,00
Remb. du capital de la dette	4 000 000,00	3 860 000,00	3 680 000,00
Restes à réaliser N-1	1 370 819,82		
Ecritures d'ordre (ANRU ; Dette)	10 322 401,24		
Dépenses récurrentes	3 232 778,94	2 590 000,00	2 905 000,00
Opérations nouvelles	3 744 000,00	2 585 000,00	2 080 000,00
Opérations nouvelles : PRU	3 330 000,00	1 450 000,00	-
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>26 000 000,00</b>	<b>10 485 000,00</b>	<b>8 665 000,00</b>

Recettes récurrentes	14 146 149,45	3 690 000,00	3 690 000,00
Subventions	215 156,00	485 000,00	175 000,00
Cessions	4 985 000,00	-	-
Recettes : PRU	1 770 000,00	1 510 000,00	-
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>21 116 305,45</b>	<b>5 685 000,00</b>	<b>3 865 000,00</b>

<b>RESULTATS N-1 ET VIREMENT</b>			
Résultat d'investissement reporté	602 129,41	500 000,00	500 000,00
Excédents de fonctionnement capitalisés	450 000,00	-	-
Restes à Réaliser N-1	431 565,14	-	-
Virement de la section de fonctionnement	3 400 000,00	4 300 000,00	4 300 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 883 694,55</b>	<b>10 485 000,00</b>	<b>8 665 000,00</b>

<b>BESOIN EN FINANCEMENT</b>	-	-	-
------------------------------	---	---	---

### ANNEXE 3 : Etat de la Dette par prêteurs au 31/12/2017

REPARTITION PAR PRETEURS	Dette en capital à l'origine	C.R.D. au 01/01/2017	Annuité de l'exercice	Dont		Capital restant dû au 31/12/2017
				Intérêts	Capital	
<b>TOTAL</b>	<b>95 603 506,20</b>	<b>66 861 127,84</b>	<b>6 337 283,46</b>	<b>2 342 016,96</b>	<b>3 995 266,50</b>	<b>62 865 861,35</b>
<b>Caisse d'Epargne</b>	<b>16 116 910,34</b>	<b>7 605 264,20</b>	<b>988 710,21</b>	<b>167 855,79</b>	<b>820 854,42</b>	<b>6 784 409,78</b>
45 - 45	4 400 000,00	3 551 748,55	251 078,89	105 272,11	145 806,78	3 405 941,77
2 - A7508397	4 573 470,00	1 729 522,05	284 443,01	21 393,23	263 049,78	1 466 472,27
211 - 1916112	3 048 980,34	966 805,91	181 271,85	872,41	180 399,44	786 406,47
48 - A75110RM	1 100 000,00	957 926,39	53 806,87	21 839,12	31 967,75	925 958,64
5 - 20200398	2 994 460,00	399 261,30	218 109,59	18 478,92	199 630,67	199 630,63
<b>Caisse des Dépôts et des Consignations</b>	<b>2 640 000,00</b>	<b>2 414 730,74</b>	<b>149 421,77</b>	<b>32 598,87</b>	<b>116 822,90</b>	<b>2 297 907,84</b>
52 - 5028948	2 640 000,00	2 414 730,74	149 421,77	32 598,87	116 822,90	2 297 907,84
<b>Crédit Agricole CIB</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>202 433,33</b>	<b>2 433,33</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>
49 - LT020009/02T	3 000 000,00	200 000,00	202 433,33	2 433,33	200 000,00	0,00
<b>Crédit Foncier de France</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>686 307,37</b>	<b>117 321,26</b>	<b>32 256,45</b>	<b>85 064,81</b>	<b>601 242,56</b>
13 - 00777966292Y	1 500 000,00	686 307,37	117 321,26	32 256,45	85 064,81	601 242,56
<b>Crédit Mutuel</b>	<b>7 500 000,00</b>	<b>5 732 771,23</b>	<b>424 400,40</b>	<b>219 145,79</b>	<b>205 254,61</b>	<b>5 527 516,62</b>
19 - 40348501	4 500 000,00	3 374 981,51	249 600,22	123 524,32	126 075,90	3 248 905,61
22 - 40348502	3 000 000,00	2 357 789,72	174 800,18	95 621,47	79 178,71	2 278 611,01
<b>Dexia Crédit Local</b>	<b>6 162 200,00</b>	<b>2 078 273,52</b>	<b>393 885,30</b>	<b>106 122,96</b>	<b>287 762,34</b>	<b>1 790 511,18</b>
207 - MON173474CHF	2 331 100,00	441 419,81	127 885,37	25 677,63	102 207,74	339 212,07
208 - MON173475CHF	2 331 100,00	436 465,29	126 738,20	25 677,61	101 060,59	335 404,70
44 - MIS278073EUR_002	1 500 000,00	1 200 388,42	139 261,73	54 767,72	84 494,01	1 115 894,41
<b>Société Générale</b>	<b>14 626 063,71</b>	<b>10 518 208,25</b>	<b>904 895,47</b>	<b>461 167,97</b>	<b>443 727,50</b>	<b>10 074 480,76</b>
38 - 16980/005/003	3 500 000,00	2 929 534,15	259 293,75	174 352,24	84 941,51	2 844 592,64
39 - 262	3 500 000,00	2 937 724,89	190 128,13	106 027,39	84 100,74	2 853 624,15
42 - 362	2 382 450,21	2 109 790,66	132 585,99	82 260,11	50 325,88	2 059 464,79
43 - 16980/005/001	3 243 613,50	854 073,03	179 449,94	30 915,50	148 534,44	705 538,59
46 - 46	2 000 000,00	1 687 085,52	143 437,66	67 612,73	75 824,93	1 611 260,59
<b>Sté de Fin. Local</b>	<b>44 058 332,15</b>	<b>37 625 572,53</b>	<b>3 156 215,72</b>	<b>1 320 435,80</b>	<b>1 835 779,92</b>	<b>35 789 792,61</b>
21 - MON235965EUR	5 000 000,00	3 930 000,00	423 427,20	153 427,20	270 000,00	3 660 000,00
23 - MIN236578EUR	3 000 000,00	2 110 000,00	173 446,98	83 446,98	90 000,00	2 020 000,00
29 - MIN242511EUR	3 150 000,00	2 636 580,57	186 714,46	110 267,08	76 447,38	2 560 133,19
30 - MIN273081EUR	6 558 187,41	5 466 505,53	406 898,22	163 501,66	243 396,56	5 223 108,97
32 - MIN250190EUR	2 920 000,00	2 508 784,05	131 566,53	63 054,00	68 512,53	2 440 271,52
35 - MPH256445EUR	3 804 827,81	2 865 028,36	156 650,58	29 048,20	127 602,38	2 737 425,98
37 - MPH259712EUR	5 715 302,11	4 864 108,02	332 052,80	184 949,60	147 103,20	4 717 004,82
55 - MON508545EUR	10 647 181,11	9 981 732,29	1 089 492,22	424 043,40	665 448,82	9 316 283,47
56 - MON508546EUR	3 262 833,71	3 262 833,71	255 966,73	108 697,68	147 269,05	3 115 564,66